

II. Les différends qui subsistent concernant les Etats possédés par la Grande Bretagne & la France en *Amérique*, paroissent enfin sur le point d'être réglés à l'amiable, les Commissaires des deux Puissances en ayant terminé la discussion. Il ne s'agit plus, dit-on, que de signer une Convention sur ce sujet, & l'on doit s'occuper incessamment à la préparer. Le Duc de Mirepoix, Ambassadeur de France, eut le 20. Octobre à la même occasion, une conférence avec les deux Secrétaires d'Etat, à l'issuë de laquelle il fit partir un Courier pour *Paris*. La Cour en a aussi expédié un au Comte d'Albemarle, son Ambassadeur à *Paris*. Mais il a depuis présenté un nouveau Mémoire au Ministère, par lequel il réclame, au nom du Roi son Maître, le droit de Souveraineté de S. M. Très-Chrétienne sur l'Isle d'*Annamahon* en *Afrique*, ainsi que la liberté dont elle prétend faire jouir ses sujets, pour leur commerce dans cette Isle.

Comme la Nation Angloise met peu en doute le droit de la Couronne Britannique sur cette Isle, elle a déjà fait le plan d'un Fort qu'elle se propose d'y construire, afin d'y maintenir son commerce contre les entreprises de quelque Nation que ce puisse être.

III. Quant aux moyens de terminer, par un arrangement définitif, l'affaire de la libre navigation des Anglois aux Indes Occidentales, il n'y a de dépêches instructives qu'on ne continuë d'envoyer à Mr. Keene, Ministre du Roi à *Madrid*. Il paroît bien, mais rien de fort clair ne s'en fait cependant appercevoir, que la Cour d'Espagne ne seroit pas éloignée d'y consentir, pourvu que les Navires Britanniques se tinssent dans les bornes des limites qui leur sont pres-